

N° 49 janvier 2009

RUPTURES ?

« Nous sommes au bord d'un précipice, d'un point critique au-delà duquel le système climatique basculera de façon irréversible. » Voilà la phrase que choisit Fred PEARCE pour ouvrir un essai très impressionnant sur l'évolution de notre planète.

Fred PEARCE journaliste et scientifique de renom mondial qui n'a rien d'un hurluberlu, explique à qui veut bien l'entendre, qu'il existe en matière de pollution un point de rupture au-delà duquel on ne peut pas revenir en arrière.

A l'hôpital public, le point de rupture, depuis longtemps entrevu, semble être bien arrivé si l'on en juge par la succession d'accidents de soins intervenus en fin d'année et par la situation dramatique de services d'urgence qui ne parviennent justement plus à faire face.

En fait, c'est la situation d'ensemble du service public qui vire au rouge, au moment même où tout le monde, mis KO par une crise à l'issue incertaine mais chaque jour plus tangible, se retourne vers lui pour panser des plaies toujours plus douloureuses.

A la DGFIP, il est de notre devoir d'alerter les responsables politiques et administratifs sur une situation où la rupture n'est pas à exclure après des années de mise sous tension d'un réseau affaibli par des exigences toujours plus fortes et des suppressions d'emplois aussi lourdes que répétitives.

Il ne faut pas nous mentir à nous-mêmes, lorsque les suppressions d'emplois ne sont pas couvertes par des gains de productivité c'est la qualité de service et les conditions de travail des agents qui servent de variable d'ajustement. Avec la crise, les ajustements sont très douloureux pour la gestion publique à travers les difficultés des collectivités locales et le soutien aux entreprises en difficulté. Les CDI et SIP vont être confrontés à la détresse sociale dès la sortie des rôles et les SIE colmatent désespérément des brèches pour tenir vaillamment la gestion et le recouvrement des impôts. Dans ce contexte, le fléchage des suppressions d'emplois lié aux gains de productivité « téléprocédures » a fait parfois sourire, parfois pleurer, tant l'écart est important entre la réalité et la fiction.

Certes, nous n'avons pas été des laudateurs de la fusion globale, (on constate au passage que ceux qui l'étaient sont les plus attentistes du moment) mais nous considérons que l'intérêt supérieur de l'Etat et des citoyens réside désormais et pour longtemps dans une DGFIP réactive et performante. Ceci suppose d'avoir le courage de décider d'un moratoire sur les suppressions d'emplois. Car, pour paraphraser Fred PEARCE nous ne souhaiterions pas être au bord d'un point critique au-delà duquel le système basculerait de façon irréversible.

C'est aussi à cette aune qu'il conviendra de lire les résultats de la grève du 29 janvier.

Du Rififi à l'AMC !

Les évolutions lourdes dans l'organisation et le fonctionnement des conservations des hypothèques ainsi que la suppression programmée du grade de conservateur des hypothèques provoque des remous au sein d'une AMC dont les dirigeants actuels à la différence de leurs prédécesseurs (au moins les deux derniers) sont manifestement moins rompus à gérer des situations conflictuelles.

En témoigne le contenu d'un message adressé le 08 janvier par le président de l'AMC qui indique aux conservateurs "Vous serez bien entendu destinataires de toutes les informations qui pourront être diffusées mais, dans un premier temps vous comprendrez que nous devons réserver la primeur de nos réflexions au directeur général dans l'attente de ses premières réactions et propositions »

Il y a donc les conservateurs éclairés qui réservent leurs réflexions au directeur général tout en parlant au nom de l'AMC et les conservateurs obscurs qui seront destinataires de la réflexion des précédents une fois que les choses auront été plus ou moins tranchées par le directeur général.

La réaction des « obscurs » a été immédiate et les remontées de bretelles ont été nombreuses.

Souvent claires.

« Notre association doit défendre ses adhérents, dans la totale transparence. Ne pas diffuser les premières réflexions aux membres de l'AMC est ressenti comme un manque de respect et de confiance. Une diffusion de l'information aurait aussi permis de recueillir des observations utiles ».

Parfois un rien désabusées.

« tout est téléguidé et on nous prend, y compris l'AMC, pour des c... ».

Le problème de l'AMC, c'est que le navire n'est pas taillé pour les mers agitées. Même si le timonier a du mal à trouver le bon cap, il reste heureusement de vaillants marins que le SNUI soutiendra.

Nous suggérons en passant à l'AMC d'examiner de près les nouvelles modalités de calcul de l'indemnité des chefs de contrôle qui par un subterfuge technique se voient pour la plupart amputer de plus de 200 € mensuels.

SIP et DLU questions de rythme !

Il se dit que le SNUI freinerait la mise en place des DLU. Soyons précis, la section des directeurs est plutôt favorable à une plus grande transparence dans le calendrier de mise en place des DLU donc de désignation plus rapide des numéros un.

Par contre, le SNUI plaide depuis quelques mois pour un desserrement du calendrier de mise en place des SIP. Le directeur général vient de lui donner raison.

Cotisations 2009

Les cotisations 2009 sont à régler de préférence auprès de la section de votre direction d'affectation. Mais vous pouvez également la régler directement auprès de Bernard CAMUT au bureau national du SNUI ou auprès de Christian BOULAIS secrétaire de section SIE-C Annecy. Les tarifs des cotisations figurent sur le site du SNUI www.snui.fr dans l'espace public rubrique « adhérer ».

Les adhérents 2008 recevront leur attestation fiscale prochainement via leur correspondant d'immeuble s'ils ont payé auprès de leur section, soit directement par la section des directeurs s'ils ont payé auprès de cette dernière.

N'hésitez pas rejoindre le SNUI et à participer à la prochaine assemblée générale.